

**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNE 2024
FILIERE TECHNIQUE**

Le Maire d'ARDENTES (Indre),

- VU le code de la fonction publique territoriale ;
- VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
- VU l'arrêté 381/2020 du 15 décembre 2020 portant définition des lignes directrices de gestion ;
- VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe est établi comme suit, pour l'année 2024 :

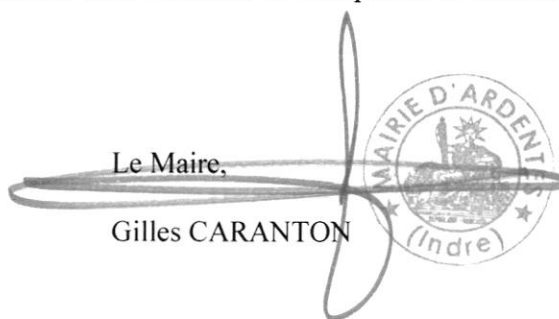
NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
MERCIER Brigitte	Adjoint technique, TNC	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe, TNC

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 susvisée.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à ARDENTES, le 25 juillet 2024

Le Maire,
Gilles CARANTON



-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le 20072024

Pour le Maire, l'agent délégué

Isabelle DORANGEON

